

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 octobre 2013
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13 h 20
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIPLE Nathalie
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Allo Services Bordeaux - Développement d'une plateforme associative -
Subvention de la CUB - Convention - Décision - Autorisation.**

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Présentation de la plateforme Allo Services Bordeaux

La plateforme « Allo Services Bordeaux », est une plateforme commerciale mutualisée dans le secteur de la mise à disposition de personnels, créée en 2008 par deux Associations Intermédiaires bordelaises : Bordeaux Inter Challenge (BIC) et l'Association Réponse à l'Emploi (ARE 33), dans le but de développer leurs activités respectives, en lien avec le secteur du service à la personne.

BIC est une Association intermédiaire, créée en 1988. Elle propose des services aux entreprises et aux collectivités (Nettoyage, Autres) des services aux particuliers et commerce de détail (Aide à domicile, Repassage / blanchisserie / couture) et gère également la mise à disposition de personnel pour des travaux de ménage, repassage, bricolage, manutention, gardiennage, etc. Elle assure auprès du Conseil Général de Gironde et de la Mairie de Bordeaux, la mise à disposition de personnel pour assurer des remplacements. Elle regroupe 224 salariés dont 43 en ETP et 218 salariés en insertion dont 37 en ETP. Son territoire d'intervention s'étend à tous les cantons de Bordeaux.

ARE 33 est une Association intermédiaire, créée en 1988. Elle a pour activité l'entretien et le nettoyage de bureaux, écoles, résidences, travaux de jardinage et d'espaces verts, manutention bâtiment et travaux publics, déménagements, travaux administratifs. Sa clientèle est composée d'entreprises et de collectivités, d'associations, de particuliers et de bailleurs sociaux, de syndicats de copropriétés. Elle assure auprès d'Aquitanis, la mise à disposition de personnels pour le remplacement des gardiens d'immeubles et des agents pour l'accueil, secrétariat, téléphone.

ARE 33 regroupe 344 salariés dont 48 en ETP, 334 sont des salariés en insertion dont 40 en EPT. Son territoire d'intervention s'étend à la ville de Bordeaux et aux communes de la CUB-Rive droite.

Progressivement avec le développement de cette plateforme mutualisée depuis 2008, d'autres associations intermédiaires se sont jointes récemment à la structure pour bénéficier d'une mutualisation de leurs fonctions commerciales : AIPAC (Pessac), MAS (Mérignac), REAGIR(Talence), ASPE (Eysines), Jalles Solidarités (Saint Médard en Jalles) et INCOTEC (Gradignan).

Ce gain d'adhérents pour la structure a eu pour effet la constitution d'un réseau de 8 associations intermédiaires parties prenantes de la structure, avec un modèle économique basé sur les cotisations des associations adhérentes, et une valorisation des heures réalisées à une tarification de 1,70 €/heure.

Ainsi en 2012, la plateforme a permis à ces 8 associations membres de valoriser plus de 23 000 heures de travail sur le territoire.

2 – Programme d'action 2013 de l'Association Allo Services Bordeaux

En 2013, l'association ASB prévoit une montée en puissance de ses activités en termes de mise à disposition de personnel pour assurer des prestations de service à la personne, via de l'activité à domicile, des remplacements de personnel auprès des collectivités, bailleurs sociaux, associations, particuliers, entreprises.

Le déploiement de ce panel de services de proximité requiert aujourd'hui l'emploi d'un CDI pour assurer le développement commercial de la plateforme, et celui-ci est en fonction depuis 2008.

Néanmoins, avec la montée en puissance de l'association et l'accroissement du nombre de ses adhérents associatifs et de ses clients, l'association a aujourd'hui besoin d'un second emploi en CDI responsable de développement commercial pour assurer la valorisation d'heures avec les actuels clients des structures adhérentes, et prospecter de nouveaux clients pour le compte des associations intermédiaires sur le territoire.

Il est à noter que 95 % des charges de l'association sont dédiées à la rémunération des salariés de la structure. Aussi en 2012, alors qu'elle ne possédait qu'un salarié, le budget prévisionnel s'élevait à 50 000 €. Avec le recrutement d'un second responsable de développement commercial, la structure devrait s'acquitter de charges plus conséquentes, avec un budget prévisionnel d'un montant de 131 875 €.

La plateforme Allo Services Bordeaux prévoit également en 2013 de mettre en œuvre d'autres actions mutualisées en lien avec les associations intermédiaires et plus globalement les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE). Ces actions concernant notamment :

- un volet formation, sur la prévention des risques au travail, les procédures dans le cadre des marchés publics, le marketing ;
- un volet communication, avec l'édition et la diffusion de plaquettes, la finalisation d'un siteweb, la diffusion de communiqués dans la presse locale sur les actions de l'association et ses partenaires.

Ainsi, cette structure démontre un réel potentiel d'attraction et de capital confiance auprès des associations intermédiaires du territoire avec qui elle travaille, et présente un réel intérêt dans la structuration de la fonction commerciale des associations du secteur de l'insertion par l'économie.

Cette structuration dans le cadre d'une mutualisation commerciale correspond pleinement à la volonté de la CUB de renforcer le potentiel et la visibilité des projets de l'économie sociale et solidaire à travers une logique de polarisation des porteurs de projets et/ou de leurs fonctions et de constructions économiques conjointes sur le long terme avec ces acteurs.

Ainsi il est préconisé que la Communauté Urbaine intervienne en faveur de la montée en puissance de la Plateforme Allo Services Bordeaux, à travers une convention triennale dans laquelle la CUB s'engage à financer le développement de la structure, moyennant une dégressivité de ce financement de l'ordre de 20 % par an.

3 - Budget prévisionnel de la structure

La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 25 000 € pour participer au développement de la plateforme associative envisagé par l'association Allo Services Bordeaux, pour un budget prévisionnel de 131 875 €, réparti comme suit :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Achats	4 393	Ventes de produits finis	50 000
Services extérieurs	5 860	Subventions d'exploitation	
Autres services extérieurs	32 490	Etat	17 000
Charges de personnel	87 952	Région	25 000
Dotation aux amortissements	1 180	Département	10 000
		CUB	25 000
		Ville de Bordeaux	2 000
		Autres produits de gestion	2 600
		Produits financiers	275
TOTAL	131 875	TOTAL	131 875

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le projet présenté par l'Association Allo Services Bordeaux pour l'élargissement de la plateforme à 8 associations intermédiaires, répond aux critères des actions de la Communauté urbaine en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de 25 000 € à l'Association Allo Services Bordeaux au titre de l'année 2013 concernant sa participation au développement de la plateforme à 8 associations intermédiaires sur le territoire communautaire

Article 2 : Cette aide sera reconduite pour les années 2014 et 2015, sous réserve d'adoption du budget, avec application d'un principe de dégressivité de 20 %, pour un montant de 20 000 € en 2014 et 16 000 € en 2015.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative aux modalités de règlement de la subvention communautaire

Article 4 : le montant de la subvention sera imputé sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6745, fonction 901, CRB BD00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,

Le Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 NOVEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 20 NOVEMBRE 2013

M. VINCENT FELTESSE